

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MARDI 12 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

I T A L I E.

Suite de la relation de la cour de Rome, sur les événemens du 13 janvier.

» Dans cette façon de se comporter, on a dû reconnoître une série d'outrages éclatans faits à la souveraineté du pape; outrages qui ne pouvoient pas être permis à des personnes revêtues d'un caractère ministériel, encore moins à de simples particuliers tels que l'étoient sans doute auprès de la cour de Rome M. Makau, M. Flotte & M. Basseville.

» La plus grande rigueur auroit été autorisée en pareil cas, & justifiée par les loix que respectent toutes les nations; mais le saint-pere n'a pas voulu laisser échapper encore cette occasion de témoigner à l'univers entier la vérité & la sincérité des sentimens de paix qu'il a toujours manifestés à l'égard des François, ainsi que la confiance de sa clémence apostolique.

» On n'entreprit rien contre les personnes de M. Flotte & de M. Basseville ou d'aucun autre François: au contraire, on eut soin de pourvoir, autant qu'il étoit possible, à leur sûreté individuelle.

» Le mécontentement du peuple contre eux commençoit déjà à se manifester; outre tout ce qui s'étoit passé dans les derniers tems, ce peuple très-attaché à sa religion & à son souverain, n'avoit pu voir sans chagrin la publication de cette lettre outrageante qui a été adressée le mois dernier à sa sainteté par la convention nationale de Paris; lettre injurieuse à la religion & au souverain, qu'on fit publier non-seulement dans la gazette intitulée *le Moniteur*, mais dont on fit faire une édition séparée, afin de lui donner une plus grande publicité.

» Le projet d'élever le nouvel écusson qui avoit donné lieu au *pro memoria* énoncé, augmenta le dégoût du peuple. Il n'ignoroit pas que les François, dans ces derniers jours, avoient tenu des assemblées fréquentes & nombreuses, surtout dans le palais de l'Académie, où, sous prétexte de repas, ils faisoient des libations au simulacre de la liberté, représentée par un buste de Brutus couronné, & garni de cocardes & rubans tricolores. Le peuple n'ignoroit pas qu'on avoit ôté des chambres du palais de l'académie la statue royale, ainsi que les portraits, bustes & plâtres de plusieurs souverains, pontifes & cardinaux de la sainte église. Les nouvelles lettres de M. Makau au cardinal ministre & au consul

de France, le discours tenu au ministre par le messager M. Flotte, augmentèrent l'irritation populaire.

M. Basseville & M. Flotte en furent avertis; on poussa même les soins jusqu'à leur adresser des notes particulières pour les engager à se désister de toute espèce d'innovation qui auroit pu heurter l'opinion populaire. Ces soins furent infructueux, & M. Flotte persista dans son dessein tendant soit à faire prendre aux nationaux françois, à leurs domestiques & à leurs agens la cocarde nationale, soit à faire mettre l'écusson le matin, ou au plus tard le soir du même jour dimanche 13 janvier courant.

Dans un tel état de choses, le gouvernement instruit du danger que couroit la tranquillité publique, & du risque auquel étoient exposés les François même, qui, par leur seule volonté, compromettoient leur vie & celle des romains, ordonna le rassemblement des milices, à l'effet d'écarter de la ville tous les désordres par de nombreuses patrouilles.

Cette mesure de prévoyance ne fut pas suffisante: sur les trois heures environ du même jour, dans l'endroit le plus fréquenté de Rome, sur la place Colonne, se montra une voiture où étoit M. Flotte avec quelques autres personnes, qui, ainsi que le cocher & les domestiques, portoient au chapeau de grandes cocardes nationales; & l'un d'entr'eux tenoit à la main une banderole de soie tricolore. Cette apparition fut l'étincelle qui alluma l'incendie, & le signal de l'irruption populaire. Quelques spectateurs commencèrent à crier, & l'on jeta même quelques pierres contre la voiture. Un coup d'arme à feu, qu'au même instant on entendit partir du côté de la voiture, quoiqu'il ne blessa personne, acheva de mettre le désordre. La voiture, qui avoit pris la fuite, fut suivie par la multitude, qui s'aperçut aussi-tôt que les personnes s'étoient réfugiées dans la maison du banquier Moutte.

Les cris de cette multitude, de *vive Saint Pierre, vive la foi catholique, vive le pape*, retentirent rapidement dans toute la ville, & formerent un écho universel. Il se ramassa autour de ladite maison, & du palais de l'académie, une immense quantité de peuple en tumulte. La troupe accourue au bruit n'arriva pas à tems pour empêcher qu'une portion du peuple ne pénétrât dans l'appartement du banquier. On y trouva M. Basseville dans une chambre. Celui-ci voulut se défendre avec un poignard. Dans la mêlée, il blessa, quoique légèrement, quelqu'un, & fut atteint dans le ventre d'une blessure d'arme blanche. Le tumulte alloit en augmentant. La troupe nombreuse n'empêcha pas seulement l'effet du feu qui avoit pris à la porte-cochère du palais de l'académie, de

sorte que l'incendie ne dépassa pas les montans de la porte, mais aussi fit évacuer la demeure & le palais où la multitude ayant pénétré, avoit tout pillé & dévalé.

Il n'a pas été possible d'empêcher un peuple innombrable de s'arrêter aux environs desdits endroits où l'on n'entendoit que des cris & des clameurs uniformes aux premiers. On jeta fréquemment des pierres contre les croisés.

Le saint-pere, instruit de cet événement, en éprouva toute la peine que devoit nécessairement exciter dans son cœur paternel la réflexion des malheurs arrivés, & des conséquences incalculables de pareils mouvemens populaires. Il insista avec la plus grande chaleur, afin que rien ne fût oublié des mesures que la prudence d'un gouvernement sage peut fournir dans de pareilles circonstances pour calmer le tumulte.

En effet, les ministres des tribunaux, plusieurs chevaliers respectables, & plusieurs ecclésiastiques recommandables par leur probité, employèrent tous leurs soins & parvinrent à dissiper en partie le tumulte. Ils ne purent cependant pas étouffer totalement l'incendie. Pendant la même nuit & les deux nuits suivantes, plusieurs attroupemens du peuple qui exprimoient les mêmes sentimens avec les mêmes cris de *vive saint-Pierre*, &c. se portèrent de plusieurs côtés de la ville, tentèrent de pénétrer le ghetto des Juifs, menacèrent d'autres maisons, & causèrent du dégât dans quelques boutiques.

Le ministère & la force armée ne cessèrent un instant leurs soins, & quelques cardinaux concoururent par leur présence à faire rentrer dans l'ordre & renvoyer chez eux les individus composant l'un de ces attroupemens qui se porta en tumulte, dans la nuit 14, au Vatican. (*La suite à demain.*)

P O L O G N E.

De Varsovie, le 19 janvier.

Le bruit d'une rupture prochaine entre la Russie & l'empire des Ottomans se fortifie de plus en plus. Plusieurs régimens de la première de ces deux puissances défilent déjà vers la Bessarabie, tandis que le brave général Ribas est arrivé en Crimée, pour s'y charger, en qualité de vice-amiral, du commandement de la flotte russe, qui agira dans ces parages contre les Turcs. Le général Kachowski est aussi sur son départ pour les rives du Dniester, où il se mettra à la tête d'une armée nombreuse. Le général Ingelstrom, qui doit commander les troupes russes, postées sur le territoire de notre république, ainsi que M. de Sievers, nouvel ambassadeur de la cour de Pétersbourg, sont déjà arrivés à Grodno.

A N G L E T E R R E.

Suite des nouvelles de Londres, du 2 février.

Le défaut d'espace & de tems ne nous permet pas de donner l'extrait du discours que le lord Loughborough, chancelier d'Angleterre, prononça dans la chambre des pairs, à la grande séance du premier de ce mois. Ce discours, qui termina la séance, contenoit plus de sarcasmes contre les membres de l'opposition, que de raisonnemens sur le fond de la question. L'adresse proposée par le lord Grenville fut lue ensuite & adoptée sans division.

Les débats sur le même sujet, dans la chambre des communes, furent également vifs & intéressans; nous en donnerons une idée dans une autre feuille: nous ferons connoître plus particulièrement les deux principaux discours, ceux des deux chefs de l'un & l'autre parti, M. Pitt & M. Fox. Nous nous bornerons à traduire ici l'adresse proposée par le ministre, & adoptée par la chambre presque à l'unanimité.

Arrêté « qu'une humble adresse soit présentée à sa majesté, pour la remercier de son très-gracieux message & de la com-

munication des papiers remis sur le bureau; que les communes ont été profondément affectés, ainsi que sa majesté, de l'atroce attentat commis récemment à Paris, contre tout principe de religion, de justice & d'humanité; exemple unique & frappant des effets de principes qui conduisent à la violation des droits les plus sacrés, & à l'entière subversion de la paix & de l'ordre de la société civile; que dans les circonstances actuelles, elles considéroient une opposition à ces principes comme une mesure aussi essentielle à la sécurité de la Grande-Bretagne, qu'à la tranquillité & à la sûreté des autres nations; que pénétrées de ces sentimens, qui prouvent le zèle & la bienfaisance du roi à l'égard de son peuple, les communes s'empressent de seconder les vues de sa majesté, en consentant à une augmentation de forces par mer & par terre, afin de maintenir l'honneur de sa couronne, les justes droits de ses alliés, & la conservation de la paix, avec la jouissance paisible des biens, qu'avec le secours de la divine providence, nous a procurés la constitution britannique ».

Du 5 février.

Hier, la chambre des pairs ne s'assembla point: la chambre des communes vota une adresse au roi, pour lui demander la communication de quelques papiers présentés aux états-généraux par le lord Auckland, notre ministre à la Haye. Le lord Parker se présenta à la barre pour faire part à la chambre de la satisfaction avec laquelle le roi avoit reçu l'adresse que la chambre avoit votée la veille. M. Fox annonça que jeudi prochain il soumettroit une motion à la chambre sur la situation politique de l'Angleterre, relativement à la guerre dont elle est menacée avec la France. La chambre se forma ensuite en comité, & vota l'augmentation de 20 mille matelots demandée par le ministre, y comprenant un nombre proportionné de soldats de marine; il vota aussi une somme pour leur entretien, à 4 liv. sterlings par homme. C'est aujourd'hui que M. Wilberforce fait à la chambre des communes la motion qu'il a annoncée contre la traite des negres.

Notre gouvernement ayant reçu l'avis de l'embargo mis dans tous les ports de France sur les vaisseaux anglois, vient d'ordonner aussi un embargo sur tous les vaisseaux françois dans les ports d'Angleterre. On s'attend à voir proclamer demain une déclaration de guerre en forme.

M. Maret est parti d'ici le 2 pour retourner en France. On assure qu'il n'a tenté aucune espèce de négociation, qu'il a seulement écrit au lord Grenville pour lui annoncer que l'objet de son voyage avoit été seulement de venir aider M. Chauvelin pour mettre en ordre les papiers de la légation, & pour lui demander protection pour ces papiers, ainsi que pour sa personne. Dans l'état des affaires, & après le ton hautain & insultant qu'avoit pris le ministre à l'égard de M. Chauvelin, il étoit difficile d'entamer une nouvelle négociation.

Les préparatifs de guerre semblent redoubler d'activité. Chaque jour on met en commission de nouveaux vaisseaux. On fait monter sur les affûts les canons des fortifications de Sheerness. On fortifie aussi & on munit de canons plusieurs parties de la côte, voisines des ports, de manière à protéger les armemens, ainsi que la rentrée & la sortie des navires.

Les habitans de l'île de Jersey ont présenté une adresse au commandant, pour demander que tous les émigrés françois sortent de l'île, dans la crainte que leur présence ne soit un motif pour la France d'y faire une invasion dont ils ont une grande frayeur. En conséquence vingt-sept émigrés sont déjà partis de Jersey, & sont arrivés dans cette capitale. Tous ces réfugiés ont depuis quelque tems de fréquens concilia-bules. Avant-hier ils ont envoyé à M. Pitt une députation

qui a eu av
jet & le r

M. de C

bleaux, q

intention

On pré

l'armée ce

n'y a poin

lons de m

à marcher

se porter

Toute la

ment, &

quatre no

formés co

inction de

nécessaires

500 mille

tion natio

sur beauc

mes de qu

de ce moi

Suivant

contes d'

rassembler

cette défer

inutile pos

la milice

être actue

d'Irlande.

Les pap

tous les v

ports de l'

officiers q

noms des

Victory

Saint-Geor

Berwick,

Fortitude

Vengeance

Annibal,

nable, de

tance, A

ton. Ar

Romulus

Rescent,

Boston,

Iris, Low

nons; Al

de 28 ca

Ariadne

Total.

& 43 fr

Effets p

consol. 7

On écr

faire-ord

un embar

dois, pr

gnirent d

seroient p

ports de

qui a eu avec lui une assez longue entrevue dont on ignore l'objet & le résultat.

M. de Calonne a fait mettre en vente sa collection de tableaux, qui est assez précieuse. Cela fait conjecturer que son intention n'est pas de revenir en Angleterre.

On prétend que le roi se mettra en personne à la tête de l'armée ce printemps, & que c'est la raison pour laquelle il n'y a point de général en chef de nommé. Tous les bataillons de milice qui sont complets, ont ordre de se tenir prêts à marcher à la première réquisition. On les croit destinés à se porter sur les côtes occidentales & méridionales de l'île. Toute la milice d'Ecosse doit être incorporée très-prompement, & prête à servir. Outre cela, les Ecoissois vont lever quatre nouveaux régimens de volontaires, appelés *fencibles*, formés comme ceux qui, sous ce nom, ont servi avec distinction dans la guerre d'Amérique. Tous ces préparatifs sont nécessaires pour soutenir l'esprit public; car la nouvelle des 500 mille hommes & des 800 millions votés par la convention nationale, n'a pas laissé de faire une forte impression sur beaucoup de monde, malgré les argumens & les sarcasmes de quelques orateurs ministériels dans les débats du 1^{er} de ce mois.

Suivant les nouvelles de Dublin, les volontaires sont mécontents d'une proclamation royale, qui leur défend de se rassembler en armes. Ils doivent faire des réclamations contre cette défense. On prétend que leur rassemblement devient inutile pour la sûreté publique, attendu qu'on va convoquer la milice dans tous les comtés. Le bill pour cet objet doit être actuellement soumis à la discussion dans le parlement d'Irlande.

Les papiers publics viennent de publier la *Liste complète de tous les vaisseaux actuellement en commission dans les différens ports de l'Angleterre*, avec les noms des vaisseaux, & ceux des officiers qui les commandent. Nous ne donnerons ici que les noms des vaisseaux, avec le nombre des canons.

Victory, Britannia, de 100 canons; *Princeps-Royal, Boyne, Saint-George, Windsor-Castle, Duke, Queen*, 98 canons, *Berwick, Illustrious, Monarch, Suffolk, Ganges, Terrible, Fortitude, Robust, Powerfull, Leviathan, Courageux, Edgar, Vengeance, Alcide, Alfred, Audacious, Culloden, Egmont, Annibal, Hector, Orion*, de 74 canons; *St-Albans, Raisonnable, Agamemnon*, de 64 canons; *Léopard, Centurion, Assistance*, de 50 canons; *Beaulieu, l'Aigle*, de 40 canons; *Phaëton, Arcthusa, la Prudente, Thetis, Latona, Venus, Thalia, Romulus, la Nymphé, Melampus, Leda, l'Inconstant, Flora, Crescent, la Concorde*, de 36 canons; *Alarm, Andromeda, Boston, Ceres, Druid, Fox, Hermione, Heroïne, Iphigenia, Iris, Lowestoffe, Niger, Orpheus, Juno, Syren*, de 32 canons; *Alligator, Brilliant, Lizard, Nemesis, Tartar, Hind*, de 28 canons; *Circe, Amphitrîte, Porcupine, Squirrel, Ariadne*, de 24 canons.

Total... 33 vaisseaux de ligne, 3 vaisseaux de 50 canons, & 43 frégates & sloops de guerre.

Effets publics. — Banque, 169 $\frac{1}{2}$. Annuités à 3 pour 100 consol. 73 $\frac{1}{2}$. 4. $\frac{3}{4}$.

FRANCE.

De Paris, le 12 février.

On écrit de Bordeaux que, le 2 de ce mois, le commissaire-ordonnateur de la marine reçut des ordres de mettre un embargo sur tous les vaisseaux anglois, russes, hollandois, prussiens & autrichiens. Les mêmes ordres lui enjoignent de suspendre le départ des vaisseaux françois qui ne seroient pas chargés de munitions & comestibles pour les ports de Brest, de l'Orient, Rochefort & Toulon. Des cou-

riers furent à l'instant dépêchés à Libourne, Blaye, Pauillac & Royans, afin d'arrêter & de désarmer tous les navires désignés dans les ordres du ministre. Le directeur des douanes, sur l'invitation qui lui en fut faite, donna les ordres les plus prompts à trois goëlettes bien armées d'arrêter tous vaisseaux qui refuseroient d'obéir. Enfin, la municipalité & le directoire du département signalèrent leur zèle, & il fut enjoint aux municipalités riveraines de seconder les préposés du commissaire-ordonnateur, & de requérir main-forte des volontaires nationaux, dans le cas où il seroit nécessaire.

COMMUNE DE PARIS.

Du 10 février.

Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire a fait lecture d'une pétition des ci-devant sœurs de Sainte-Agnès, qui invoquent la justice du conseil pour le paiement de quelques indemnités. Chaumet a pris occasion de cette demande pour témoigner son étonnement de ce qu'au mépris de l'expérience de tant de siècles, il voyoit encore des enfans républicains, la génération future, celle qui doit perpétuer au milieu de nous l'héroïsme de la liberté, en proie aux *griffes* des prêtres & des dévotes. Le bien-être des enfans, selon lui, s'opposoit autant à cette indifférence des magistrats, que les grands motifs de politique & de régénération morale; car j'accorde, a-t-il dit, que les bonnes sœurs de Sainte-Agnès prodiguent à ces enfans infortunés tous les secours de la *charité*, de la *piété*; mais ignore-t-on que la main de la *charité* est glacée, & celle de l'humanité brillante; que les élans de la *piété* sont mesurés au compas, tandis que ceux de l'humanité, de la douce philosophie ne suivent que l'impulsion rapide de l'ame. Chaumet a conclu par proposer la nomination de quatre commissaires, chargés de présenter un projet tendant à soustraire les aîcles de l'infortune aux férule des Sainte-Agnès, Sainte-Cunegonde, &c.; enfin, à toutes les férules sacerdotales & monacales. (Applaudi & adopté).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Bréard).

Supplément à la séance du dimanche 10 février.

La lecture de la rédaction du décret concernant les pensions accordées aux soldats blessés, a donné lieu à l'adoption de deux articles additionnels, dont l'un porte que ces blessés seront tenus de représenter des certificats des chirurgiens de l'armée, & des citoyens de la commune où ils résideront; & l'autre ordonne que, chaque année, pour recevoir leur pension, les militaires blessés produiront des certificats de continuation de maladie, ou d'incurabilité de leurs blessures.

Les ouvriers-charpentiers, occupés à la construction de la nouvelle salle au châtea des Tuileries, & qui ont apparemment achevé leurs travaux, sont venus apporter un bouquet à la convention; on a renvoyé cette pétition éloquentes au comité des inspecteurs de la salle, qui la prendra en considération.

Le citoyen Caron-Beaumarchais écrit d'Angleterre où il est réfugié, pour demander le rapport du décret d'accusation qui le frappe, & la levée des scellés apposés dans son domicile à Paris. La demande de ce citoyen a été appuyée; & la convention a décrété qu'il seroit surfis, pendant deux mois, à l'effet du décret d'accusation contre Beaumarchais; que Beaumarchais pourra venir librement à Paris pour produire ses moyens de défense, & que les scellés apposés sur ses papiers, seront levés.

Le pays de Porentruy ne contient pas 120 communes, & peut à-peine fournir six mille défenseurs; cependant, par sa

situation, par la difficulté de ses passages, il peut arrêter des voisins ambitieux, & offre par-là un grand intérêt à la France : des intrigans & des aristocrates réunissent leurs efforts pour retarder l'expression du vœu des habitans de ce pays qui d'ailleurs a trop peu de moyens pour se gouverner par lui-même. Il importe donc d'affirmer dans le Poretruy les principes révolutionnaires; aussi la convention a-t-elle décrété, sur le rapport de son comité de défense générale, qu'elle nommera quatre commissaires qui, réunis à ceux nommés par le conseil-exécutif, se rendront incessamment dans ce pays.

On a renvoyé au comité de la guerre une pétition, présentée par les commissaires des sections de Paris, & tendant à faire ordonner l'usage d'une poudre à canon, inventée par le citoyen Barthélemy, & qui est bien supérieure aux autres poudres.

Le même comité examinera une autre pétition dans laquelle on demande la levée d'une *légion gauloise*, destinée à punir le despote à la triple couronne, qui tient enchaîné le peuple autrefois maître de l'univers.

Un soldat, qui a perdu le bras gauche au siège de Lille, ne veut pas que le bras qui lui reste soit inutile à la patrie; il demande au service. Mention honorable & renvoi à un comité.

Un officier du 9^e. bataillon des volontaires du Pas-de-Calais, vient, au nom de ses camarades, réclamer des effets d'habillement.

La section des Halles envoie une députation qui demande que le ministre des contributions fasse connoître à la convention les comptes rendus par les membres de la commune du 10 août; l'orateur de cette députation assure que les citoyens Tallien, Paris & Sergent, membres de cette commune, n'ont pas rendu leurs comptes. La convention accueille cette demande, & Paris fait des observations tendantes à justifier sa conduite.

Le ministre de la justice, exerçant provisoirement les fonctions de ministre de l'intérieur, vient présenter des réflexions sur les décrets qui concernent l'aliénation des domaines nationaux & la conservation des monumens. La convention ordonne la réunion de tous ces décrets en un seul, & renvoie à divers comités les réflexions du ministre, tant sur cet objet que sur quelques autres qui concernent le département de la justice.

Séance du lundi 11 février.

Après un rapport de ses commissaires dans le département de la Sarthe, la convention a décrété l'abolition de toutes les procédures relatives aux séditions occasionnées par la cherté des subsistances, jusqu'au 21 janvier dernier, époque de la mort de Louis. Sur la motion de Merlin de Douay, cette abolition frappera pareillement les procédures criminelles dont la perception de ces droits féodaux a pu être la cause. Cependant la convention a décidé, sur l'observation de Lanjuinais, que les personnes coupables de meurtre; d'incendie ou de pillage, ne seront pas comprises dans cette espèce d'amnistie.

En vertu d'un décret rendu avant-hier, Chabot alloit donner lecture de son plan sur l'extinction progressive des assignats, & sur l'extinction subite de l'agiotage, lorsque Marat a demandé & a obtenu la parole pour une motion d'ordre: « Le plan que Chabot se propose de vous présenter, a dit Marat, est une spéculation de finances, digérée dans les

petits soupers de la Marche; je crois devoir en prévenir la convention, afin qu'elle ne perde pas son tems à écouter des moyens qui tendent à favoriser les agioteurs ». Marat a demandé que l'on s'occupât sur-le-champ de l'organisation des armées.

Chabot a observé qu'il étoit plaisant qu'on vint l'accuser de protéger l'agiotage, lors même qu'il alloit offrir les moyens d'extirper ce monstre à mille têtes: « mais a-t-il ajouté, il faut tout pardonner au patriotisme ».

Chabot n'a pas fait lecture de son plan, il l'a réservé pour un moment où la convention seroit moins pressée sur l'emploi du tems.

On a ouvert la discussion sur l'organisation militaire: Dubois-Crancé a résumé le projet qu'il avoit présenté, au nom du comité de la guerre; & le citoyen Garnier s'est montré le premier à la tribune pour en discuter les bases; il les a trouvées sages, utiles, & sur-tout conformes aux principes, mais il n'a pas dissimulé que la prudence preseroit de n'en ordonner l'exécution qu'à la fin de la campagne.

Ici la discussion a été interrompue: le président a annoncé qu'une députation des sections de Paris, unies aux fédérés des 84 départemens, venoit de lui écrire pour lui demander la permission de faire entendre à la barre des réclamations concernant les subsistances. Comme la convention ne statuoit pas sur cette demande, la députation a écrit qu'elle avoit promis à ses commettans de leur reporter une réponse, & qu'elle ne se retireroit qu'en vertu d'un décret. La convention a décrété que le comité d'agriculture s'assembleroit sur-le-champ pour prendre connoissance de la pétition que vouloient présenter les commissaires des sections.

On a repris la discussion: Lacombe-Saint-Michel & Aubry ont parlé, l'un pour, l'autre contre le projet présenté par Dubois-Crancé.

La discussion est encore interrompue: Marat obtient la parole pour une motion d'ordre: « citoyens, dit-il, la municipalité de Paris, tourmentée par les craintes de la hausse du prix du pain, & même de la disette de cet aliment nécessaire, a convoqué les quarante-huit sections, qui, après avoir délibéré sur l'état des subsistances, ont nommé des commissaires qui sont chargés de vous présenter une pétition. Pleins de confiance en votre prudence & votre sagesse, ils viennent déposer dans votre sein les justes sollicitudes des citoyens de Paris ».

La convention a passé à l'ordre du jour motivé sur le décret qu'elle vient de rendre. Elle a décrété aussi, d'après la motion de Buzot, 1^o. que le ministre de l'intérieur présenteroit demain un rapport sur les subsistances de Paris; 2^o. que le comité d'agriculture seroit aussi connoître, demain, les pétitions des sections de Paris.

Le ministre de la guerre est venu dire à la convention que son administration seroit bientôt dans le meilleur état possible: le ministre a donné en même tems les noms des six adjoints qui doivent partager ses travaux; ce sont les citoyens Sedez, Dorlis, Saint-Dizier, Letranger, la Sauffaie & Felix,

Dubois-Crancé a observé qu'il falloit profiter de la présence de Bournonville pour demander à ce ministre son avis sur l'incorporation des troupes de ligne avec les volontaires nationaux. La convention a passé à l'ordre du jour.

Séance levée à cinq heures.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la Convention nationale.